



révisée le 1/4/24

CHARTRE HANDICAP

Pourquoi une charte ?

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps, par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation. Les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Nos engagements

– Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination

– Prendre en compte d'éventuels besoins spécifiques en :

=> annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur les pages présentant les programmes de formation: accessible après étude au cas par cas avec le référent handicap

=> adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,

=> Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.

=> Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » sur notre site internet, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions de la référente handicap



révisée le 1/4/24

Une référente handicap a été nommée : vous pouvez contacter Séverine Corale
severine@corale-consulting.com

- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire)
- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les partenaires tels que AGEFIPH, CAP... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question
- S’assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l’intégration de la personne.

Accessibilité de nos informations

Nos supports de communication indiquent notre démarche auprès du public en situation de handicap (site internet)

Le personnel Corale Consulting est formé pour accueillir une personne en situation de handicap ou moins autonome, et sait adapter son langage en fonction de la personne

Accessibilité des locaux

Nos formations se déroulent dans différentes salles dont certaines sont accessibles aux PMR. Une attention particulière est portée au choix de la salle en fonction des besoins.

Accessibilité pédagogique

Nos formateurs et formatrices ont reçu une sensibilisation sur les différentes pathologies et leurs besoins en compensation. Nos supports incluent une démarche d’identification des éventuelles spécificités d’apprentissage afin de pouvoir adapter la formation.

MOBILISATION DES ACTEURS POUR LE HANDICAP

Corale Consulting mobilise les différents acteurs du territoire pour mener à bien votre projet de formation.



révisée le 1/4/24

Notamment :

- ◆ **l'AGEFIPH** pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises.

AGEFIPH PACA Corse Arte parc de Bachasson, bât B1 rue de la carrière de Bachasson 13590 Meyrueil Tel : 0800111009.

- ◆ **Les ressources handicap formation (RHF)** pour aider à mieux prendre en compte les besoins liés au handicap dans les parcours de formation.

RHF PACA tel : 0442931550 mail : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph-asso.fr

- ◆ **Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** pour accueillir et accompagner les personnes handicapées et leurs proches. MDPH AUBAGNE
8, Avenue Joseph Fallen - 13400 AUBAGNE Tél. : 04.13.31.69.60

- ◆ Les **Cap Emploi** pour faciliter le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé mais également des administrations d'état, les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière CAP EMPLOI 8 rue Sainte barbe 13001 Marseille Tel : 04 91 16 54 00 <https://www.capemploi-13.com>